

Un dosage de PSA m'a été prescrit

Le site du Docteur Philippe TONTI

Adresse du site : www.docvadis.fr/philippe-tonti



Validé par

le Comité Scientifique Oncologie

Il n'existe pas de dépistage systématique du cancer de la prostate. Cependant, votre médecin vous a proposé un dosage de PSA, dans le cadre d'un dépistage individuel, après vous en avoir expliqué l'intérêt, pour ce qui vous concerne personnellement.

Pourquoi parle-t-on de dépistage individuel ?

Le dépistage individuel signifie qu'il n'y a pas de campagne de dépistage au niveau national. C'est le médecin qui propose un dépistage en fonction des risques éventuels qui peuvent être liés à l'âge, à vos antécédents familiaux ou à votre état de santé. C'est la différence avec le dépistage systématique organisé au niveau national comme pour le cancer du sein ou du côlon.

Pourquoi mon médecin m'a-t-il demandé un dosage de PSA ?

Le PSA (Prostate Specific Antigen en anglais) est une protéine sécrétée par certaines cellules de la prostate. Une anomalie de cette sécrétion indique un dysfonctionnement de la prostate. C'est notamment le cas lors d'un cancer de la prostate, où le taux de PSA dans le sang augmente.

Comment se déroulera mon dosage ?

Le dosage de PSA est réalisé et analysé à partir d'une simple prise de sang.

Quelle est la valeur normale de ce dosage ?

On estime que la valeur maximale admise est de 4 ng/ml. Plus ce chiffre est élevé, plus le risque de cancer augmente. Toutefois, certains cancers de la prostate ne s'accompagnent pas d'une augmentation du taux de PSA. A l'inverse, on observe des élévations modérées de ce taux en l'absence de cancer, notamment en cas d'hypertrophie de la prostate ou après une infection urinaire ou une prostatite aiguë. Par ailleurs, le taux normal moyen de PSA varie avec l'âge. Il est de 2,5 ng/ml pour les hommes de moins de 50 ans et de 4,5 ng/ml pour ceux de 60 à 70 ans.

Si mon dosage fait apparaître une augmentation de PSA, cela suffit-il pour diagnostiquer un cancer de la prostate ?

Non. Le résultat de votre dosage est une des méthodes intervenant dans le dépistage du cancer de la prostate, mais il ne suffit pas à lui seul pour poser un diagnostic. Si votre dosage de PSA est anormal, ainsi que le toucher rectal réalisé, une biopsie de la prostate est alors pratiquée.

A quel rythme dois-je faire ce dosage ?

Le dépistage individuel du cancer de la prostate repose, en général, sur un dosage de PSA une fois par an, accompagné d'un toucher rectal réalisé de préférence par un urologue. Ce dépistage régulier concerne les hommes entre 50 et 75 ans, mais il peut être recommandé à partir de 45 ans en cas d'antécédents familiaux (cancer de la prostate chez le père, un grand-père, un oncle...). Il n'est pas systématique, puisqu'il ne fait pas partie d'une campagne nationale. C'est une démarche individuelle, au cas par cas, prise en concertation avec votre médecin.

Il est important de conserver précieusement tous les dosages de PSA qui serviront à apprécier l'évolution dans le temps de l'activité prostatique, si votre médecin et vous-même êtes engagés dans un dépistage individuel.